

Une association pour éloigner l'éolien offshore des côtes

Réville — Le projet d'un parc éolien maritime prend forme. Néanmoins, les élus ont décidé de créer une association pour qu'il soit implanté à plus de 50 km des côtes.

Pour Yves Asseline, maire de Réville, à la tête de nombreux élus du Val-de-Saire, pas question d'implanter un parc éolien offshore proche des côtes du Val-de-Saire. Ce n'est pas le grand débat public sur le sujet qui a rassuré les élus, soutenus depuis quelques semaines par Philippe Bas, sénateur, et David Margueritte, président de la communauté d'agglomération du Cotentin (CAC).

Pour être entendu et ne parler que d'une seule voix, les élus ont décidé de créer une association. « Une telle association nous permettra d'avoir une entité capable de déposer des recours si nous ne sommes pas entendus. Nous allons nous réunir prochainement pour mettre un bureau en place et décider de son intitulé », explique Yves Asseline.

David Margueritte a décidé de rejoindre l'association. « En tant que président de la CAC et à titre personnel, je pense que ce serait un désastre sur le plan paysager si ce parc éolien offshore se situait proche des côtes, à la vue de tous. » Il veut que le Cotentin garde son esprit d'une terre de grands espaces. « Je reste pour l'éolien maritime, génératrice



Les élus sont décidés à ce que le parc éolien offshore soit implanté à 50 km des côtes du Val-de-Saire.

PHOTO : OUEST-FRANCE

d'emploi dans le Cotentin. On doit allier industrie locale et impact visuel. »

Des conséquences

L'association souhaite attirer des gens de tout le Cotentin. « Notre objet n'est pas d'être contre la construction d'un parc éolien offshore mais qu'il soit implanté à plus de 50 km des côtes », poursuit Yves Asseline. Il a transmis un plan de la

mer de la Manche à la commission de débat public où un lieu d'implantation est proposé. « À cet endroit, il n'occasionne aucune gêne visuelle, et n'a pas de conséquence sur la pêche ou le transport et bénéficie de vents réguliers et plus forts. » Les élus semblent bien décidés à monter au front au besoin.

« Dans la charte de l'Unesco, il est stipulé que le cône de vision au moment du classement doit être res-

pecté, indique Gilbert Doucet, maire de Saint-Vaast. À 25 km des côtes, ce serait un drame pour le classement. » Les tours Vauban font partie d'un réseau de douze sites en France. « Si un site venait à être déclassé, c'est l'ensemble des sites qui se verraient déclassés. » Le maire évoque d'autres sites qui ont subi dix ans de recours. « On ne veut pas retarder le projet mais qu'il soit à bonne distance. »